

Classification de Meylan.

Les classes de gestion, selon une intensification décroissante (cas de Meylan).

Classe I

Espaces de "prestige": parterres de fleurs en centre-ville, haies et massifs arbustifs soignés, parcs historiques...

Classe II

Espaces à entretien soigné: pelouses tondues régulièrement, fleurissement par plantes annuelles en taches à géométrie contrôlée, abords d'avenues...

Classe III

Espaces à pratiques horticoles: parcs de loisirs, de promenade, terrains d'entraînement...

Classe IV

Espaces à pratiques extensives: espaces de jeux de découvertes, prairies, bosquets éclaircis...

Classe V

Zone d'intervention limitée: talus subnaturels, abords de sentiers, promenades de sous-bois...

Classe VI

Zones de simple inventaire des milieux, pouvant être classées en Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique: zone humide, ripisylve..